



VB/cf - Div n° 6370_05

Paris, le 15 mai 2025

PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 72 CONCERNANT ERAMET

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



ERAMET

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 26 MAI 2025

[RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG](#)

- **RESOLUTION 12 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération de la Présidente Directrice Générale présentée au vote des actionnaires prévoit le maintien des actions gratuites en cours d'acquisition sans proratisation.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2025 : II-B 4

La rémunération du Président du conseil non exécutif ne doit pas le mettre en position de conflits d'intérêts. L'AFG n'est pas favorable au versement d'une part variable au président du conseil non exécutif, ni au maintien des plans long terme qui devraient a minima être proratisés.

- **RESOLUTION 18 : Programme de rachat d'actions**

Analyse

La résolution autorise dans la limite de 10% du capital, le rachat par la société de ses propres actions sans exclure la possibilité de rachat en période d'OPA. Du fait de la disparition de notre réglementation du principe de neutralité du conseil en période d'offre publique, ces rachats utilisables en période d'offre sont constitutifs d'une mesure de défense contre les OPA, contraire à nos recommandations.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2025 : I-C 1-1

L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.

Il n'est pas souhaitable qu'une assemblée générale donne par avance l'autorisation d'utiliser, au cours d'une offre publique lancée postérieurement, des dispositifs tels que le rachat d'actions ou l'émission de bons de souscription d'actions institués par la loi du 31 mars 2006.

L'AFG considère en effet que la tenue d'une assemblée générale intervenant pendant la période d'offre publique doit permettre aux actionnaires de se prononcer au cas par cas en disposant des éléments d'appréciation voulus sur des résolutions autorisant, en période d'offre publique, le rachat d'actions ou l'octroi de bons de souscription d'actions tels qu'institués par la loi du 31 mars 2006.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration d'ERAMET

Le conseil de surveillance d'ERAMET comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 37,5% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Christel Bories	Président (Ancienne PDG)	Non-libre d'intérêts	100%	F	60	FR	8	2029	0	2			
	François Corbin	Adm. réf.	Libre d'intérêts	100%	M	67	FR	6	2027	0	1	M		M
	Emeric Burin des Roziers	Ancien dirigeant	Non-libre d'intérêts	100%	M	44	FR	6	2027	0	1			
	Ceir (famille Duval) rep. par Nathalie de La Fournière	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	92%	F	57	FR	14	2027	0	1		M	M
	Héloïse Duval		Non-libre d'intérêts	92%	F	36	FR	2	2027	0	1			
	Jean-Yves Gilet	Représentant de l'Etat actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	69	FR	9	2027	0	1			
	Manoelle Lepoutre	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	F	66	FR	14	2027	0	2			
	Nicolas Noel	Représentant salariés	Non libre d'intérêts	92%	M	47	FR	3	2026	0	1			
	Franck Pecqueur	Représentant salariés	Non libre d'intérêts	92%	M	55	FR	3	2026	0	1			M
	Sorame (famille Duval) rep. par Jérôme Duval	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	52	FR	14	2027	0	1	M		
	Romain Valenty	Représentant de l'Etat actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	41	FR	3	2027	0	1	M	M	M
	Jean-Philippe Vollmer	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	50%	M	48	FR	5	2028	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Christine Coignard		Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	8	2029	0	3	M	M	
	Ghislain Lescuyer		Libre d'intérêts	92%	M	68	FR	2	2027	0	1		P	P
	Miriam Maes		Libre d'intérêts	100%	F	69	NL	9	2028	0	2	P		M
<input checked="" type="checkbox"/>	Solenne Lepage		Libre d'intérêts	88%	F	53	FR	1	2029	0	1			
	Arnaud Soirat		Libre d'intérêts	100%	M	59	FR	1	2028	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Tanguy Gahouma Békalé	Relations d'affaires	Non libre d'intérêts	Nouveau	M	42	GA	Nouveau	2029	0	1			



2. Spécificités

- Les statuts de la société ERAMET comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Pacte d'actionnaires incluant la répartition de sièges au conseil.
- Taux de présence aux réunions du conseil inférieur à 50% pour un administrateur.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

